Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261116-DEL307-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-BC-040

Séance du 16 novembre 2026

Membres en exercice : 15
- Présent**s :** 14
- Votants : 14
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2026

Le 16 novembre 2026 à 18 h 00, le bureau communautaire – dûment convoqué le 10 novembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle du conseil municipal (2 rue du Verger) - LE FOLGOËT, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Jean-Louis BONDU, M. Christophe BÈLE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, Mme Sandra ROUDAUT, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MEMBRES ABSENTS :
M. Philippe MASQUELIER

Secrétaire de séance : Pascal KERBOUL

RESSOURCES HUMAINES : créations de postes ressources

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissem

La CLCL évolue fortement depuis plusieurs années. Les compétences intégrées ou développées depuis 2018 (GEMAPI, Eau, Assainissement, Mobilité...) et les attentes plus élevées en matière de performance de l'administration, entraînent une hausse ininterrompue de l'activité des services ressources.

Ainsi, les effectifs communautaires ont évolué de plus de 36 % entre fin 2020 et septembre 2026 :

Effectifs (hors élus)	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	31/12/25	30/09/26
Fonctionnaires	56	58	55	59	58	58	54
Contractuels publics	10	10	7	9	10	12	22

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261116-DEL307-DE

Contractuels privés	8	12	15	18	18	27	25
Total	**74**	**80**	**77**	**86**	**86**	**97**	**101**

Les propositions de créations de postes ci-dessous sont faites afin de renforcer la collectivité face à la montée en charge de ses responsabilités, à la nécessité de fiabilisation de ses procédures, et à la complexification des dossiers traités.

Service finances :

Il est composé de 3,5 ETP depuis 2021.
Les évolutions ont été nombreuses depuis lors :

- le nombre d'écritures comptables sur le seul budget principal a augmenté de 17 % ;
- les nouvelles compétences conduisent naturellement au développement de nouveaux dispositifs (location de VAE, aide à l'achat de VAE ou adaptés, mise en place d'une solution de transport d'utilité sociale, Mobisanté, etc.) ;
- les nouvelles compétences ont conduit au portage de dossiers parfois administrativement complexes, induisant des flux financiers multiples et nécessitant un niveau d'expertise et un temps de travail particulièrement importants (Digue Rousseau, PEP PAPI, suivi des REP, résorption des décharges littorales, développement du photovoltaïque en autoconsommation, etc.) ;
- les préconisations de la Chambre régionale des comptes, cohérentes avec le souhait de la direction générale de fiabiliser la conduite des politiques publiques, contraignent le service à accélérer sur nombre de projets : facturation électronique, fiabilisation des inventaires, mise en place de la comptabilité analytique et mise en place de PPI sur tous les budgets, travail de prospective sur les budgets de l'eau et de l'assainissement avec le logiciel fourni par RCF, création de budgets autonomes pour le SPED et l'abattoir, perception des recettes de la taxe d'aménagement, etc.

Afin de permettre au service de faire face à ces nouveaux enjeux et missions, il est proposé au bureau communautaire de supprimer l'emploi d'assistante administrative à temps non-complet de 0,5 ETP, et de créer un poste de gestionnaire comptable à temps complet de catégorie B de la filière administrative. Soit +0,5 ETP.

Service ressources humaines :

Il est composé de 4,3 ETP (incluant les services communs RH et SST)

Les évolutions ont été nombreuses depuis lors :

- le suivi de dossiers plus stratégiques : la montée en compétences, l'attractivité de la collectivité, le pilotage de la masse salariale ;
- l'adaptation aux nouvelles attentes des agents, basées sur le bien-être : conciliation des temps (horaires variables, télétravail), l'égalité professionnelle, la prévention des risques psychosociaux ;
- la complexité réglementaire : code général de la fonction publique (dont la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique), la mise en œuvre des conventions collectives ;
- la confidentialité et la sécurité des données.

En plus de ces évolutions, de nouveaux dossiers vont solliciter le service RHSST, dans les prochaines années :

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261116-DEL307-DE

- la mise en place d'une nouvelle convention collective Déchets (IDCC2149) en 2027 ;
- la GEPP (Gestion des Emplois et Parcours Professionnels), avec l'importance de l'adaptation des compétences des agents (management / formation) et l'anticipation des départs et la fidélisation des équipes ;
- la santé et la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), notamment via la protection sociale et la politique de prévention.

Afin de permettre au service de faire face à ces nouveaux enjeux et missions, il est proposé au bureau communautaire de supprimer l'emploi d'assistante administrative à temps non-complet de 0,3 ETP, et de créer un poste de gestionnaire ressources humaines à temps complet, de catégorie B de la filière administrative. Soit +0,7 ETP.

Service affaires générales :

Il est composé de 4,5 ETP. Par nature, ses missions sont diverses : accueil général, gestion des réservations de Kerjezequel, pilotage du SPAAL et gestion des réservations scolaires au Spadium, gestion de la flotte de véhicules, gestion des subventions entrantes et sortantes, gestion des fonds de concours aux communes, entretien des bâtiments, etc.

Il est nécessaire de confier au service de nouvelles missions relatives notamment à la fiabilisation de la gestion du courrier, à la gestion administrative de la taxe de séjour et à la mise à jour des registres du Plan Intercommunal de Sauvegarde, élaboration du budget vert, soutien à l'assistante de direction.

Afin de permettre au service de faire face à ces nouvelles missions, il est proposé au bureau communautaire de supprimer l'emploi d'assistante administrative à temps non-complet de 0,2 ETP (affecté au secrétariat de la Direction Générale), de supprimer l'emploi d'agent administratif à temps complet (dont 0,5 ETP pour le service AG), et de créer un emploi d'agent administratif et d'accueil à temps non-complet de 0,8 ETP, relevant de la catégorie C de la filière administrative. Soit O,1 ETP.

Service bâtiments :

Il est composé de 3.5 ETP.

Le responsable de service encadre un agent administratif polyvalent employé à temps complet mais affecté à 50% au service Bâtiments (en sus de l'affectation 50% au service Affaires générales) et deux adjoints techniques employés à temps complet, affectés principalement :

- pour l'un, à la maintenance courante du patrimoine immobilier communautaire et au suivi technique du site touristique de Ménéham ;
- pour l'autre, à la gestion de l'accueil des usagers de l'espace Kerjézéquel et à la maintenance de cette salle et autres travaux sur les autres sites communautaires.

Après près de 18 mois d'absence pour raison de santé, l'agent technique affecté à l'espace Kerjézéquel vient d'être déclaré inapte à toutes fonctions, un départ définitif dans le cadre d'une retraite pour invalidité est acté, entrainant une vacance de poste.
Afin d'assurer la continuité de service, il a été proposé à l'agent technique polyvalent affecté jusqu'alors à 50% au service Bâtiments, une affectation à 100% à l'espace Kerjézéquel (sur le poste laissé vacant mais avec de nouvelles missions, notamment la gestion informatique des réservations du complexe et du prêt de matériel communautaire, ainsi que la gestion du stock des équipements de protection individuels).

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261116-DEL307-DE

Pour autant, outre le souhait d'assurer la continuité de service dans le cadre de la maintenance courante du patrimoine communautaire, une partie des missions assurées par le responsable Bâtiments nécessite un appui, notamment sur le suivi des contrats de maintenance, la gestion des différents prestataires, la préparation des programmes de travaux et des budgets de maintenance. Ce service assure aussi une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des mairies de la CLCL.

Il est proposé au bureau communautaire de créer un emploi d'adjoint au responsable bâtiment référent maintenance du patrimoine, employé à temps complet, relevant de la catégorie C de la filière technique (cadres d'emplois des adjoints technique et agent de maîtrise). Soit +0,5 ETP.

Service systèmes d'information SI :

Il est composé de 3.0 ETP, correspondant aux deux emplois permanents (Responsable de service et Technicien SIG) et à l'emploi non permanent de Technicien SI, créé par délibération du bureau communautaire du 12/01/2026).

Cet appui temporaire a permis au service de faire face aux demandes de plus en plus importantes des services. Ainsi, le nombre de tickets résolus depuis l'arrivée du technicien SI est passé de 229 (sur la période mars / novembre 2025) à 471 (sur la période mars / novembre 2026).

Par ailleurs, la continuité de service est effective depuis mars 2026, ce qui n'était pas possible précédemment. D'autre part, en cas de dysfonctionnement critique, le responsable peut se consacrer à la résolution des problèmes, sans que les autres utilisateurs ne subissent l'absence d'interlocuteur SI.

Enfin, la gestion du parc informatique a franchi une nouvelle dimension (130 mobiles et tablettes, plus de 150 adresses électroniques, une trentaine de serveurs…) tout comme les activités liées à la sécurité informatique.

Il est proposé au bureau communautaire de pérenniser l'emploi non permanent de technicien SI, en emploi permanent, à temps complet relevant de la catégorie B de la filière technique.

Il est précisé que l'ensemble des demandes de suppressions/créations d'emplois (à temps non complet et temps complet) s'entendent au 1er janvier 2027 et qu'à défaut de recrutements de fonctionnaires, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels au titre de la vacance de poste.

Le bureau communautaire est invité à délibérer sur cette évolution du tableau des emplois.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	14	

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261116-DEL307-DE

Pour	14	M. Pierre ABAUTRET, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Jean-Louis BONDU, M. Christophe BÈLE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Aurélie MARTIN, M. Gérard MITCHOVITCH, M. René PAUGAM, Mme Sandra ROUDAUT, M. Yann TOUDIC
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

